Sécurité publique Canada | Public Safety Canada

Recherche en bref

ISSN 1916-3991

Vol. 14, n° 3 | Mai 2009

Communication du risque de récidive

Question : Comment communiquer le risque de récidive chez les délinquants?

Contexte : Un grand nombre de décisions du système de justice pénale sont fondées sur l'évaluation du risque de récidive chez les délinquants. Bien que les méthodes d'évaluation du risque aient évolué de façon considérable, peu de changements ont été signalés quant à la communication du risque de récidive. Selon la coutume la plus répandue, les risques sont classés par catégories nominales : faible, modéré ou élevé. Les décideurs utilisent ces termes, mais il n'existe pas de consensus quant à leur signification. Différents évaluateurs utilisent l'expression « faible risque » et « risque élevé » pour désigner différentes choses. Parallèlement, différents décideurs tirent des conclusions différentes du même rapport. Par conséquent, des méthodes de communication du risque plus précises sont nécessaires.

Méthode : Une étude documentaire a été effectuée sur la communication du risque. Dans le cadre de cette étude, ont été examinées les pratiques et les préférences des évaluateurs et des décideurs, ainsi que les forces et les faiblesses des différentes approches. En plus des études sur le milieu carcéral et le milieu judiciaire, l'examen portait sur la communication du risque lié à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Réponse : Les problèmes liés à la communication du risque ne se limitent pas au milieu de la justice pénale et au milieu judiciaire. Peu importe le domaine, les déclarations sur la probabilité d'un événement négatif peuvent être interprétées différemment, selon la façon dont l'information est présentée. Les conclusions tirées à partir des probabilités (0,20) diffèrent par exemple de celles qui sont tirées à partir des fréquences (2 sur 10). Le risque varie également en fonction du dénominateur. La majorité des gens considèrent par exemple qu'un risque de 1 286 sur 10 000 est plus important qu'un risque de 24,14 sur 100, même si le deuxième élément est deux fois plus élevé. Ces différences s'expliquent par les raccourcis mentaux que nous créons habituellement pour analyser les chiffres.

Les communications du risque les plus précises étaient celles qui présentaient le risque de différentes façons. Les catégories nominales peuvent par exemple être étayées de descripteurs et de graphiques. Parmi les descripteurs numériques figurent les probabilités (46 % de probabilité de récidive violente après 5 ans), les percentiles (les premiers 19 % des délinquants) et les ratios de risque (2,3 fois plus de probabilité de récidive comparativement au délinquant type).

Voici un exemple de communication du risque selon la Statique-99, outil d'évaluation du risque de récidive des délinquants sexuels. Monsieur X, professeur d'école déclaré

coupable d'attouchements sexuels sur un étudiant de 16 ans, s'est vu attribué la note 1 selon la Statique-99 (la note la moins élevée est zéro, et la note moyenne est 2). Comparativement à d'autres délinquants sexuels canadiens, M. Smith se classe entre le 12,4e et le 31,0e percentile. En d'autres termes, de 12,4 % à 31,0 % des délinquants sexuels au Canada ont des notes inférieures ou égales à celle attribuée à Monsieur X (Statique-99), et de 69,0 % à 87,6 % ont des notes plus élevées.

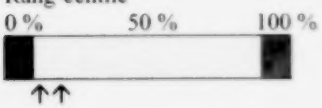

Monsieur X appartient à un groupe de délinquants sexuels qui, s'ils sont suivis sur une période de cinq ans après leur mise en liberté, ont un taux de récidive de 3,2 % à 10,3 %. En d'autres termes, sur 100 délinquants dont le cas est similaire à celui de Monsieur X, entre 3 et 10 récidiveront après cinq ans. Le taux de récidive prévu après dix ans varie entre 2,6 % et 15,8 %; autrement dit, sur 100 délinquants dont le cas est similaire à celui de Monsieur X, entre 3 et 16 récidiveront après dix ans.

Le taux de récidive chez Monsieur X s'élèverait à environ 2/3 du taux de récidive du délinquant sexuel type (ratio de risque de 1).

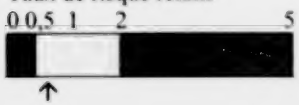

Une note dans la tranche rouge indique que le risque est plus élevé que la moyenne, dans la tranche verte, que le risque est moins élevé que la moyenne. La note attribuée à Monsieur X se situe au niveau minimal de la moyenne (tranche jaune) pour les délinquants sexuels.

Les tranches sont sélectionnées à des fins d'illustration seulement, et différentes fourchettes peuvent convenir davantage à d'autres types d'évaluation.

Incidences sur les politiques :

1. Les évaluateurs et les décideurs doivent examiner attentivement leurs méthodes de communication du risque pour réduire les malentendus.

2. Les termes tels que « faible », « modéré » et « élevé » doivent être bien définis. Les définitions doivent comprendre des indicateurs numériques (p. ex. percentiles, probabilités) et tenir compte des recommandations découlant de la catégorisation des risques.

3. La communication du risque doit être exprimée de différentes façons : descriptions verbales, estimations numériques et graphiques.

Source : K. M. Babchishin et R. K. Hanson, « Improving our talk: Moving beyond the "low", "moderate", and "high" typology of risk communication », 2009, *Crime Scene*, 16, 11-14. En ligne : http://www.cpa.ca/sections/criminaljustice/publications/.

Pour de plus amples renseignements :

R. Karl Hanson, Ph. D.
Recherche correctionnelle
Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
Tél. : 613-991-2840 Téléc. : 613-990-8295
Courriel : Karl.Hanson@ps-sp.gc.ca

Le présent article se trouve également sur le site Web du Ministère : www.securitepublique.gc.ca.